



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**  
**C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5**

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)

Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

## **Aux membres de la commission des affaires sociales**

### **Objet : étude des crédits 2003-2004**

Québec, le 2 juillet 2003

Mesdames, Messieurs,

Votre commission a effectué un travail important au cours de la dernière année autour de la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle a consacré des centaines d'heures à l'étude et à l'amendement de cette loi. Elle a reçu plus de 150 mémoires et a entendu leurs auteurs lors de séances qui ont modifié profondément la façon de voir de plusieurs de ses membres. Il y a dans les mémoires et les transcriptions des travaux de votre commission à l'automne 2002 la trame de fond d'une prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux plus juste, plus solidaire, plus conforme aux aspirations d'une société démocratique à la recherche du meilleur d'elle-même.

La loi votée en décembre 2002 ne va pas aussi loin que nous l'avons espéré, mais elle propose un point de départ valable pour avancer dans la direction stipulée par son article 1 : «tendre vers un Québec sans pauvreté». Il faut maintenant avancer dans cette direction.

Vous avez suivi comme nous les premiers gestes du nouveau gouvernement. Ni dans le discours inaugural, ni dans le budget 2003-2004, ni dans les crédits que vous allez maintenant étudier, il n'est fait mention de cette loi et des obligations qu'elle crée au gouvernement, incluant une budgétisation appropriée. En fait, tout nous porte à craindre un retour en arrière vers des façons de voir et de faire qui ont créé par le passé les cercles vicieux, alimentés par les préjugés et soutenant un système inégalitaire, dont nous avons cherché à sortir en proposant en novembre 2000 à l'Assemblée nationale une loi sur l'élimination de la pauvreté sur la base de notre travail.

Une des raisons qui nous a amenés à opter pour le moyen d'une loi, c'est que les gouvernements passent alors que les lois restent. Nous faisons appel à vous, en tant que parlementaires, pour démontrer à la population qu'il y a lieu en effet de miser sur les institutions démocratiques pour avancer en justice et en droit. Et nous vous demandons, à l'occasion de l'étude des crédits qui vous incombe, de poser les questions nécessaires et d'exiger du gouvernement qu'il donne des suites acceptables au travail de l'Assemblée nationale. Nous joignons à cette lettre nos propres questions.

Bien à vous,

Vivian Labrie, pour le Collectif